

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique**

COMMUNE DE PONTCHATEAU

Par arrêté préfectoral en date du **13 SEP. 2011** une enquête publique est ouverte à la mairie de PONTCHATEAU pendant une période d'un mois du 2 novembre 2011 au 2 décembre 2011 inclus, portant sur la demande présentée par la S.A. TECHNOLOGIES TEXTILES DE L'ATLANTIQUE en vue de régulariser la situation administrative de l'unité de fabrication d'auto-agrippants et de textiles techniques située à PONTCHATEAU, rue Gutenberg, Z.I. du Landas.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 2661 1° a, 2940 2° a et à enregistrement sous le numéro 2662 2°, à déclaration sous les numéros 2321, 2663 2° c de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Roger Julien KEROMES, désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de diriger l'enquête, recevra en mairie de PONTCHATEAU, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| - mercredi 2 novembre 2011 | de 9 H 00 à 12 H 00 |
| - mardi 8 novembre 2011 | de 14 H 00 à 17 H 00 |
| - jeudi 17 novembre 2011 | de 9 H 00 à 12 H 00 |
| - vendredi 25 novembre 2011 | de 9 H 00 à 12 H 00 |
| - vendredi 2 décembre 2011 | de 14 H 00 à 17 H 00. |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de PONTCHATEAU aux jours et heures normaux d'ouverture des services.

Le public pourra également consulter le dossier dans les mairies de CAMPBON, SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET aux jours et heures normaux d'ouverture des services.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de PONTCHATEAU, au commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.